1

LES ACTES ET LES PAROLES

Ce que les Libéraux ont fait dans trois années de pouvoir.

PROGRAMME LIBERAL.

Promesses violées—Engagements méconnus—Gaspillage—Extravagance.

PAAP
JL
197.25
C6C35
1900
no 1

1

LES ACTES ET LES PAROLES

(1RE PARTIE)

INDEX ALPHABETIQUE.

	Brochure.	Page
COMMISSION INTERNATIONALE		
Composition	1	10
Dépenses	1	11
Programme	1	11
DROITS DE DOUANE		
Droits ad valorem et droits spécifiques, proportion	1	7
Droits sur le blé d'inde, suppression, ses effets	1	8
PROGRAMME LIBERAL		
Texte	1	3
SERVICE TRANSATLANTIQUE RAPIDE		
Projet conservateur, contrat Allan	1	12
Projet Petersen-Tate, fiasco	1	13
SURPLUS		
Surplus libéraux	1	6
Surplus condamnés par l'Hon. M. Mills	1	6
TARIF		
Moyenne du tarif sous les conservateurs et les libéraux	1	7
Réductions réelles intéressant l'agriculture opérées en 1899	1	9
TRANSPORTS FIGORIFIQUES		
L'œuvre des conservateurs	1	13-14-15
TAXES		
Taxes douanières, montant total sous les libéraux et sous les conservateurs	1	9
Taxes nouvelles, libérales	1	10

ES

PAGE
10
11
11

7
8

3

12
13

6
6

7

9

13-14-15

9
10

FINANCES ET TARIF

La bonne foi liberale.

Programme et promesses violées.

Le peuple trompé.

Le parti libéral est monté au pouvoir sur la foi d'un programme défini, adopté en assemblée pleinière à Ottawa et connu sous le nom de

Plateforme liberale de 1893.

Nous allons donner le texte de ce document.

Nous le donnons au long pour prouver ensuite qu'il n'y a pas eu de promesse faite qui ait été tenue, pas un engagement qui n'ait été violé.

Le peuple a été trompé, bafoué.

Il a élu des libéraux pour mettre en application les principes posés dans ce programme.

Pas un seul n'a été suivi.

Nous allons étudier ce programme point par point.

Le programme du parti liberal.

Adopté par la Convention Nationale Libérale à Ottawa 1893.

Nous, le parti libéral du Canada, en convention assemblés, déclarons :

1—Liberté du commerce—Reduction des taxes.

Que le Tarif douanier du Dominion devrait être réglé non sur l'idée protectionniste comme il l'est maintenant, mais sur les seuls besoins du service public.

Que le Tarif existant, fondé sur un faux principe et utilisé comme il l'est par le gouvernement comme facteur de corruption à seule fin de se maintenir au pouvoir, a développé des monopoles, des *combines* et des accaparements ;

A amoindri la valeur des terres et de toute autre propriété foncière ;

Opprime les masses pour l'enrichissement du petit nombre ;

Repousse l'immigration ;

Cause une véritable déperdition de la population ;

Entrave le commerce ;

Produit un effet différentiel contre la Grande-Bretagne ;

Enfin, de bien d'autres manières, occasionne de grands désastres publics et individuels, tous maux qui ne peuvent qu'accroître en intensité tant que le présent tarif restera en vigueur;

Que les intérêts les plus considérables du Canada exigent la suppression de cet obstacle au progrès du pays par l'adoption d'une saine politique fiscale qui, tout en ne commettant pas d'injustice pour aucune classe, donnera l'impulsion au commerce intérieur et extérieur et hâtera le retour de la prospérité ;

Qu'à ces fins, le tarif devrait être limité aux besoins d'une administration honnête, économique et efficace ; qu'il devrait être remodelé de telle sorte que les objets nécessaires à la vie soient francs de droits ou au moins frappés aussi légèrement que possible, de manière à assurer une plus grande liberté d'échange avec le monde entier, plus particulièrement la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ;

Nous croyons que les effets du système protectionniste ont amèrement

désappointé des milliers de personnes qui l'avaient appuyé de bonne foi, et qu'à la lumière de l'expérience acquise le pays est maintenant prêt à se déclarer en faveur d'une saine politique fiscale.

La lutte est maintenant clairement définie entre les deux partis politiques sur ce terrain.

Le gouvernement admet lui-même l'échec de sa politique fiscale en affichant le désir de faire quelques changements, seulement les changements dans son esprit doivent avoir pour base le régime protectionniste.

2—De plus grands marchés—Réciprocité.

Que, tenant compte de la proximité du Canada et des Etats-Unis et de leur communauté d'intérêts à un certain degré, il est désirable qu'il y ait entre eux les relations les plus amicales, les plus larges et les plus libérales ;

Que les intérêts du Dominion et de l'empire seraient matériellement servis par l'établissement de telles relations ;

Que la période du vieux traité de réciprocité a été une période de prospérité pour les colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Que le prétexte sous lequel le gouvernement a appelé au peuple en 1891, celui de prétendues négociations pour un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, était trompeur et malhonnête, et calculé pour duper l'électorat ;

Que le gouvernement n'a tenté aucun effort sérieux pour obtenir un traité, mais qu'au contraire il est manifeste que contrôlé comme il l'est, par les monopoles et les "combines," le gouvernement ne désire nullement faire un traité ;

Que le premier pas dans cette direction est de placer au pouvoir un parti qui désire contracter un traité à des conditions honorables pour les deux pays ;

Qu'un traité de réciprocité loyal et large développerait les grandes ressources nationales du Canada, grossirait considérablement le volume du commerce et du trafic entre les deux pays, supprimerait du coup bien des causes qui dans le passé ont provoqué de l'irritation, du trouble, pour les gouvernements de l'un et l'autre pays, et assurerait ces relations amicales entre l'Empire et la République, garanties suprêmes de la paix et de la prospérité ;

Que le parti libéral est prêt à entrer en négociations en vue d'obtenir un traité de cette nature, embrassant une liste bien définie d'articles manufacturés, et nous avons la conviction qu'un pareil traité recevrait l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, sans lequel tout traité est impossible.

3—Epuration administrative—Condamnation de la corruption.

La Convention déplore l'épouvantable esprit de corruption qui règne depuis nombre d'années dans la gestion et la dépense des deniers publics sous le régime conservateur, ainsi que les révélations faites devant les différents comités d'enquête parlementaire, autant de souillures pour la bonne renommée du Canada.

Le gouvernement qui a profité politiquement de ces gaspillages de deniers publics au détriment d'un peuple policé et qui, cependant, n'a jamais puni les coupables, doit être tenu responsable du mal. Nous accusons le gouvernement fédéral de maintenir en charge un ministre de la Couronne qui a été convaincu d'avoir accepté d'énormes contributions d'argent pour fins électorales à même les fonds d'une compagnie de chemin de fer qui, dans le même temps où elle versait d'une main ces contributions à un membre du gouvernement, recevait de l'autre des subsides de ce même gouvernement.

La conduite de ce ministre et l'approbation qu'il a reçue de ses collègues, après que la preuve fût venue à leur connaissance, sont de nature à dégrader le Canada dans l'estime du monde entier et appellent la condamnation populaire la plus sévère.

4—Stricte économie—Diminution des dépenses.

Nous ne pouvons envisager qu'avec alarme l'énorme accroissement de la dette publique et de la dépense contrôlable annuelle du Dominion, ce qui a eu pour conséquence les impôts iniques mis à la charge du peuple sous tous les gouvernements qui se sont succédés sans interruption depuis 1878, et nous demandons la plus stricte économie dans l'administration du gouvernement de ce pays.

5—Gouvernement responsable—Indépendance du parlement.

Cette convention regrette que, par l'action des ministres et de leurs partisans au Parlement dans un cas par-

ticulier, lorsque des accusations de la plus haute gravité étaient portées contre un ministre de la Couronne, toute enquête a été refusée, tandis que dans un autre cas les accusations ont été altérées et soumises à une commission nommée sur l'avis des ministres contrairement à la coutume bien établie du Parlement ;

Et cette convention affirme que c'est un droit ancien et incontestable de la Chambre des Communes de s'enquérir de toutes matières de dépense publique, de toutes accusations de malversation proférées contre les ministres de la Couronne, et que la soumission de ces causes à des commissions crées sur l'avis des accusés est en désaccord avec la responsabilité des ministres à la Chambre des Communes et tend à affaiblir l'autorité de la Chambre sur l'Exécutif, et cette Convention affirme que les pouvoirs des représentants du peuple à cet égard devraient être respectés en toutes occasions.

6—Le sol pour le colon—Non pour le spéculateur.

Que, de l'avis de cette Convention, la vente des terres publiques du Dominion devrait se faire aux colons sérieux seuls et non aux spéculateurs, et à des prix raisonnables pour fins d'établissement et dans les régions susceptibles d'occupation et de culture.

7—Plus d'acte du cens électoral—Les listes provinciales suffisent.

Que depuis son introduction la loi du cens électoral a coûté au Dominion plus d'un million de dollars sans compter la dépense considérable qu'elle a imposée aux partis politiques ;

Que chaque révision des listes entraine une dépense additionnelle d'un quart de million.

Que cette dépense a empêché les révisions annuelles qu'on avait eues en vue dès le début, et que faute de cette révision un grand nombre de jeunes électeurs ont été privés du droit de citoyen qu'ils devaient exercer ;

Qu'elle a failli à assurer l'uniformité, la principale des raisons données pour l'adoption de cette loi ;

Que ses dispositions sont moins libérales que celles qui existent déjà dans plusieurs provinces du Dominion, et que de l'avis de cette Convention la loi devrait être révoquée et que nous devrions revenir aux franchises provinciales.

8—Plus de gerrymanders—Respect des limites des comtés.

Que par les *gerrymander acts* les circonscriptions électorales pour le choix des membres de la Chambre des Communes ont été morcelées de manière à empêcher la libre expression du vœu du pays aux élections générales et à assurer au parti actuellement au pouvoir une force hors de toute proportion avec le nombre des électeurs.

Pour mettre fin à cet abus, pour faire de la Chambre des Communes le miroir fidèle de l'opinion publique, et pour préserver l'intégrité historique des comtés, il est désirable que, dans la création des collèges électoraux, les limites de ces comtés soient respectées, et que dans aucun cas des sections de comtés divers ne devraient être insérées dans un seul comté.

9—Réforme du Sénat—Amendement à la constitution.

La constitution actuelle du Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement et est défectueuse à d'autres points de vue, en ce qu'elle met le Sénat indépendant du peuple et hors de tout contrôle de l'opinion publique ; elle devrait être modifiée de manière à la mettre en harmonie avec les principes du gouvernement populaire.

10—La prohibition—Plébiscite national.

Qu'attendu que l'attention publique est présentement très occupée à la vue des incontestables désastres causés par l'intempérance, il est désirable que le sentiment public à propos de prohibition soit nettement connu au moyen d'un plébiscite fédéral.

Nous diviserons l'étude de ce programme en deux parties.

La première: FINANCES ET TARIF comprenant les propositions I, II.

La deuxième : ADMINISTRATION, comprenant les propositions III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X.

1re PARTIE.

Liberte de Commerce—Reduction des Taxes.

Les libéraux ont-ils donné au Canada la liberté de commerce ?

En 1893 les libéraux n'osèrent pas inscrire dans leur programme le libre

échange bien que l'idée fût au fond de leur cœur.

Ils parlèrent de liberté de commerce: "freedom of trade" un lieu de "free trade."

Comment prétendaient-ils obtenir cette liberté de commerce.

(a) En réduisant aux nécessités strictes de l'administration du pays les sommes demandées au tarif.

(b) En abolissant la protection.

(c) En allégeant les droits imposés sur les produits de première nécessité.

Ces réformes ont-elles été accomplies ?

1° Les sommes demandées au tarif n'ont pas été limitées aux besoins du service public.

On en a la preuve dans le discours même que vient de prononcer l'hon. M. Fielding, dans lequel il se vante des surplus qu'a obtenus son gouvernement. (*Débats* 1900, p. 2552.)

Ces surplus, il les chiffre comme suit:

1897-98..	$1,[illegible],712
1898-99..	4,83[illegible]
1899-00..	7,500,000

S'il faut en croire les chiffre officiels, ceci représente chaque année des sommes soutirées du peuple en plus des besoins de l'administration convenable du pays.

Ce sont les sommes pour lesquelles on n'avait pas besoin de taxer et dont on aurait du réduire la taxation.

Voici ce que disaient dans l'opposition les grands financiers libéraux.

En 1882, Sir Leonard Tilley avait annoncé que les conservateurs avaient amassé un surplus de $4,000,000.

Aussitôt les libéraux se recrièrent.

L'hon. D. Mills, maintenant ministre de la justice de Sir W. Laurier et collègue de l'hon. M. Fielding, disait:

"Il se vante d'avoir un surplus. Je dis qu'un gouvernement n'a pas le droit d'avoir un surplus. Rien n'encourage l'économie quand il reste entre les mains du gouvernement un grand surplus. Un grand surplus poussé à l'extravagance et a toujours provoqué l'extravagance dans ce pays. Le gouvernement et le parlement doivent inaugurer un système d'économie. (*Débats* 1882, p. 540.)

Tous les libéraux s'exprimaient dans les mêmes termes.

Comment donc osent-ils aussi insolemment se vanter d'avoir violé une de leurs promesses les plus éloquentes et le plus sacrées ?

Mais, au moins, celle-là, ils avouent eux-mêmes l'avoir violée.

2° Les libéraux n'ont pas aboli la protection.

Ils s'en sont bien gardés.

Pendant tout le temps qu'ils étaient dans l'opposition, ils criaient par dessus les toits que la première besogne à laquelle ils se livreraient serait de décapiter l'hydre de la protection, d'anéantir la politique nationale.

Tout le monde peut constater que la politique nationale se porte encore fort bien.

Les réductions faites au tarif sont absolument insignifiantes, imperceptibles.

Leurs réductions n'atteignent même pas le chiffre de celles opérées de temps en temps par les conservateurs sur leur propre tarif.

En 1889, le tarif conservateur était le plus élevé; la moyenne des droits perçus était de 21.65 p.c. ; suivons le régime conservateur:

1889..	21.65 p.c.
1890..	21.21 p.c.
1891..	20.06 p.c.
1892..	17.56 p.c.
1894..	17.13 p.c.
1895..	16.99 p.c.

De 1889 a 1895 les conservateurs ont abaissé le tarif de 21.65 à 16.99 p.c.

L'année 1896 remonte à 18.28 parce-que certains droits sur le sucre ont été rétablis.

En 1897, en vertu du tarif normal conservateur la proportion des droits payés est de 17.87 p.c.

Maintenant voici l'œuvre libérale.

1897..	17.87 p.c.
1898..	16.95 p.c.
1899..	16.70 p.c.

Les libéraux ont baissé la protection de 16.99 p.c. à 16.70 p.c.

On avouera que ce n'est guère une exécution et sûrement pas une électrocution.

Non, les libéraux n'osent pas attaquer la protection de front.

Ils savent que le pays est protectionniste, que c'est la protection qui a fait la richesse du Canada et ils cherchent à l'atteindre par des voies détournées.

Mais à la face même de leurs promesses, ils n'ont pas tenu celle d'anéantir la protection.

3° Les libéraux n'ont pas allégé les droits imposés sur les objets de première nécessité.

Ils avaient promis d'alléger le fardeau des classes pauvres et de le reporter sur les classes riches en remplaçant les droits spécifiques par des droits ad valorem.

Voici ce qui est arrivé :

L'ancien tarif contenait 175 articles grevés de droits spécifiques.

Le nouveau en contient 147, réduction 28.

L'ancien tarif contenait 311, articles taxés ad valorem.

Le nouveau en contient 305, réduction 6.

Dans l'ancien tarif la proportion des droits spécifiques perçus relativement à la liste totale était de 36 p.c., elle est maintenant de 33 p.c., réduction 3 p.c.

La proportion des droits ad valorem était de 64 p.c., elle est maintenant de 67 p.c. Soit une augmentation de 3 p.c.

Voilà qui doit rudement soulager le pauvre homme !

Maintenant, les libéraux se vantent d'avoir fait quelque chose pour la classe agricole en particulier.

Ils ont réduit de 1ct. le droit sur le pétrole.

C'est vrai, mais en même temps ils ont passé des règlements relatifs au transport du pétrole en réservoirs qui ont permis à la Standard Oil Company de prendre à la gorge les compagnies canadiennes qui auraient pu lui faire concurrence, d'accaparer le marché et de vendre le pétrole ce qu'elle veut.

Aujourd'hui le pétrole a augmenté de 10 cts par gallon grâce aux règlements passes par les libéraux.

Ils ont supprimé les 12 1-2 p.c. de droits sur la ficelle d'engerbage et la laissent entrer librement.

La protection enlevée aux manufactures de ficelles a ruiné celles-ci et a mis les cultivateurs à la merci des fabricants américains qui fait monter le prix de la ficelle d'une façon scandaleuse sous prétexte que le prix de la fibre de Manille avait monté par suite de la guerre des Philippines.

Actuellement la ficelle d'engerbage se vend 13 cts et 14 cts la livre par l'entremise de la combine et le gouvernement laisse faire.

Il y a quatre ans la ficelle se vendait 7 cts. la livre. Bien plus, le gouvernement avait le moyen d'entraver cette œuvre de la combine, il n'en a rien a fait.

Il a fait un marché avec des spéculateurs et leur a vendu d'avance la

fabrication du pénitencier de Kingston à 7½ cts la livre c'est la même que la combine revend 14 cts.

Ils ont supprimé les droits sur le fer barbelé.

Ici encore le cultivateur canadien n'a retiré aucun bénéfice de la réduction.

Les manufactures canadiennes se sont fermées et les Américains sont restés les maitres du marché. En ce moment le fer barbelé pour clôture qui se vendait il y a quatre ans trois cents la livre se vend maintenant cinq cents.

Ils ont supprimé les droits sur le blé d'inde.

Cette mesure était demandée par les engraisseurs de bestiaux d'Ontario.

L'introduction libre du blé d'inde a eu pour effet de diminuer la valeur marchande des lards et des bacons provenant d'Ontario qui n'ont plus la consistance que leur donnaient la nourriture variée d'autrefois et qui les différencait du porc américain.

D'un autre côté les agriculteurs qui avaient à vendre de l'avoine et des pois subissent une perte réelle par suite de l'introduction du blé d'inde qui prend la place de ces produits.

Par contre le trésor se trouve privé d'un revenu considérable.

En 1898-99 il a été introduit en Canada 23,342,847 minots de blé d'inde venant des Etats-Unis.

Sous l'ancien droit, il aurait fallu payer la-dessus $549,977.

Et les libéraux prétendent qu'ils ont économisé aux cultivateurs le paiement de cette somme.

Ce n'est pas vrai ce ne sont pas eux qui l'auraient payée.

La vérité est que sur cette importation totale les deux tiers sont réexportés hors du Canada.

En 1898-99, il a été réexporté 16,009,847 minots valant $6,362,683.

Sur ce blé d'inde réexporté, les droits payés sont couverts par l'acheteur étranger.

C'est-à-dire que les deux tiers de l'économie prétendue des libéraux, soit $3,500,000 aurait été remboursé aux importateurs canadiens par l'étranger et serait resté au trésor.

La balance seulement aurait été payée pour la quantité employée au Canada et nous avons montré le grand désavantage qu'encourent nos produits par suite de l'encouragement donné par la suppression des droits à ce mode d'engraissement.

Maintenant, nous admettrons que les libéraux ont par certains remaniements de classification opéré certaines réductions partielles des droits portant sur des articles employés par les cultivateurs.

Ils ont répandu à profusion des listes et des tableaux censés représenter article par article les réductions opérées sur les droits portant sur des outils d'agriculture ou objets de première necessité pour les cultivateurs.

Ces listes font grand effet quand elles sont alignées en grandes colonnes.

Mais c'est en mangeant le pudding qu'on reconnait sa qualité, à l'œuvre qu'on reconnait l'artisan.

C'est par les économies réalisées qu'on peut juger de ce que valent ces 12 p.c., 15 p.c., etc., de réduction pompeusement affichés.

Le ministre des douanes, lui-même M. Paterson s'est chargé de réduire à néant dans son propre discours sur le budget ces exagérations basées sur des manipulations de chiffres.

Il a cité un tableau intitulé :

"Etat indiquant le résultat réel de quelques-uns des changements de tarifs faits pour l'avantage des cultivateurs."

Ce tableau comporte d'abord le chiffre des réductions sur le fil barbelé, la ficelle d'engerbage, le pétrole et le blé d'inde, réductions dont nous avons demontré clairement que le cultivateur n'a pas profité et dont nous n'avons donc pas à nous occuper.

Puis, il a cité tous les articles sur lesquels les libéraux prétendent avoir réduit les droits à l'usage des cultivateurs avec les avantages que leur a procuré la réduction des droits.

Les cultivateurs, dit-on, ont profité sur les articles suivants importés en 1899, d'une réduction de droit :

Sur les rouleaux de ferme importés, réduction.. .. ..$	**16**
**Fourches... .. .. ..

d'accise était de $27,710,432, soit $5.63 par tête.

En 1899, il a été perçu $34,958,069, soit $6.50 par tête, presque une augmentation de $1.00 par tête.

Le revenu total perçu était, de 1892 à 96, en moyenne $36,412,378, soit $7.27 par tête.

En 1899, il est de $46,741,249, soit $8.41 par tête. Augmentation de $1.20 environ.

Encore une promesse à l'eau.

Mais, non-seulement ils n'ont pas diminué les taxes, ils en ont imposé de nouvelles, des taxes qui sont entièrement de leur cru et qui n'existaient pas sous les conservateurs.

Ainsi, en 1897, ils ont ajouté les taxes suivantes, entièrement nouvelles :

Droits de douanes :—15 cts par gallon sur les boissons.
Droits d'accise :—20 cts par gallon sur les boissons distillées.
" $1.00 le mille extra sur les cigarettes.
" 5 cts la livre sur le tabac.
" 10 cts la livre sur le tabac manufacturé.
" 10 cts et 14 cts la livre sur le tabac en feuille écotonné ou non.

(*Tarif* 1897.)

En voilà des taxeux, hein !

Tout cela a été ajouté pour compenser les faibles réductions faites.

II.

De plus grands marches.—La Reciprocite.

Les libéraux nous ont-ils procuré le grand marché des Etats-Unis?

Notre position à l'égard du marché américain est celle-ci.

Nous achetons des Etats-Unis $14.25 par tête.

Nous leur vendons pour 60 cts par tête. Voilà comment nous tenons leur marché.

Le parti libéral nous a-t-il obtenu la réciprocité avec les Etats-Unis?

Sir W. Laurier avait toujours dit : les conservateurs ne savent pas traiter avec les Américains. Jamais ils n'en obtiendront rien, ils ne savent pas les prendre, Laissez-moi arriver au pouvoir, vous allez voir.

Il est arrivé au pouvoir en 1896, et en août 1898 il a convoqué à Québec une Commission Internationale de diplomates, triés sur le volet, chargés de régler toutes les difficultés entre le Canada et les Etats-Unis.

En a-t-on fait assez de potin avec cette conférence.

Tous les flagorneurs et sycophantes de Laurier annonçaient qu'il allait rouler les Américains.

On se rappelle la composition de la Commission.

Commissaires britanniques.

Lord Herschell.
Sir W. Laurier.
Sir R. Cartwright.
Sir L. Davies.
John Charlton.
Sir J. Winter.

Commissaires américains

Hon. M. Fairbanks.
Gén. John W. Foster.
Sénateur Day, puis sénateur Faulkner.
Général Kasson.
Hon. Jefferson Coolidge.
Hon. Nelson Dingley.

Le menu offert à la commission était chargé.

En voici le contenu ; voici les questions qu'avait à débattre :

1. Les questions relatives à la chasse des phoques à fourrure dans la mer de Behring et dans les eaux de l'océan Pacifique nord.
2. Les prescriptions relatives aux pêcheries des côtes de l'Atlantique et du Paci-

flque et dans les eaux limitrophes des deux pays.

3. Les stipulations touchant la délimitation et l'établissement de la frontière canadienne de l'Alaska.

4. Les dispositions relatives au transit des marchandises d'un pays à l'autre par voie terrestre ou fluviale, y compris les cours d'eau et les canaux et le transit intermédiaire maritime.

5. Les prescriptions relatives au transit des marchandises importées d'un pays à destination de l'autre pays, pour être délivrées au-delà de la frontière.

6. La question des lois relatives à la main d'œuvre étrangère, applicables aux sujets et citoyens du Canada et des Etats-Unis.

7. Les droits miniers des citoyens ou sujets de chaque pays, dans les limites de leur territoire réciproque.

8. Le remaniement des droits de douane et les concessions de nature fiscale jugées avantageuses à chaque pays, et applicables aux produits du sol et de l'industrie sur le pied de la réciprocité.

9. Réforme de la convention de 1817, touchant les vaisseaux de guerre sur les lacs.

10. Définition plus complète et délimitation de toute partie de la ligne frontière par terre et par eau, là où elle n'est pas suffisamment définie.

11. Transport des prisonniers sous la garde légitime des fonctionnaires d'un pays à travers le territoire de l'autre pays.

12. Réciprocité relativement aux naufrages et au droit aux épaves.

Tout cela, prétendait-on, Laurier, le grand homme devait le régler "en un tour de gueule" suivant l'expression canadienne.

Eh bien, qu'est-il arrivé ?

Fiasco.

On a dansé, banqueté à Québec et à Washington.

On a fait mourir à la peine deux commissaires, Lord Herschell et Nelson Dingley.

Et puis, rien.

Sir W. Laurier a dû avouer à la dernière session que la commission n'avait abouti à rien, qu'il n'y avait pas d'apparence qu'elle aboutît à rien. (*Débats* 1899, p. 104.)

Mais cela coûte de l'argent. Si vous voulez une idée de ce que le Canada a payé pour les violons et les fleurs. Voilà les comptes :

COMMISSION INTERNATIONALE.

Dépenses personnelles ($25,091.05).

	$	c.
Hauts Commissaires—		
Sir Wilfrid Laurier	3,821	39
Sir Richard Cartwright	3,361	68
Sir Louis Davies	2,630	91
John Charlton	1,766	48
L'hon. W. S. Fielding	200	00
Personnel et aides—		
H. Bourassa, secrétaire	2,200	00
W. G. Parmelee	911	28
Joseph Pope	1,852	15
W. F. King	1,345	25
R. N. Venning	1,130	00
F. Gourdeau	37	25
R. Boudreau, secrétaire particulier du Premier.	807	60
S. Lelièvre, secrét. adj. du Premier	435	00
F. C. T. O'Hara, secrétaire particulier de Sir Richard Cartwright	854	41
E. B. Williams, secrétaire particulier de Sir L. Davies.	102	50
W. C. Gordon, secrétaire particulier de Sir L. Davies	851	85
C. B. Burns, secrétaire particulier de W. S. Fielding	101	75
W. Simpson, secrétaire de M. King	181	60
Capit. Herbert Taylor	600	00
Capit. O. G. V. Spain	300	00
Capit. Wakeham	163	13
J. J. McArthur	175	00
Messagers—		
P. Connolly	475	46
P. J. Connolly	511	36
R. Archambault	275	00

Dépenses générales.

Loyer de bureau ($1,814.02)—		
Hôtel Frontenac, 24 août au 2 sept	50	00
Hôtel Frontenac, 21 jours au 11 oct.	105	00
The Shoreham, du 7 nov. au 21 fév., y compris le service.	1,659	02
Réceptions ($1,637.32)—		
Club de la garnison, Québec—dîner	308	35
Voyage au Saguenay sur le steamer Aberdeen	132	00
Voyage au Saguenay en compagnie de lord Herschell et suite sur le steamer Aberdeen	202	50
Voyage sur le steamer Aberdeen	100	35
Voyage sur le steamer Druid.	62	00
Voyage aux terrains du club de chasse et de pêche Tourville	225	22
Deux-tiers des frais du banquet à Shoreham	606	90

Impressions et papeterie ($1,992.54)—	
Brochures—Commerce entre le Canada et les Etats-Unis..	1,112 32
Papier et enveloppes	487 93
Lithographie	34 38
Fournitures de bureau	150 34
Formules	155 49
Cartes	31 08
Livres, brochures, etc	21 00
Messagers, etc., à Québec ($603.60)—	
D. H. Dubé, sténographe, 44 jours à $3	132 00
Michael Nolan, messager, 30 jours à $2	60 00
J. T. Lamb, 30 jours à $2.....	60 00
F. H. Gauthier, 30 jours à $1.50	45 00
J. McAllister, 11 jours à $1.50.	16 50
Andrew Clyne, 11 jours à $1.50	16 50
J. B. Plante, 30 jours à $1.50..	45 00
Messagers, etc.	
Alfred Bédard, 19 jours à $1.50	28 50
J. Montreuil, 19 jours à $1.50..	28 50
J. O. Delisle, 11 jours à $2....	22 00
Flore Légaré, femme de journée, 11 jours à 60c.....	6 60
Caroline Guy, femme de journée, 19 jours à 60c.....	11 40
Pas de nom, femme de journée, 11 jours à 60c.....	6 60
L'hon. H. Archambault, président du Conseil, rétribution des fonctionnaires.....	75 00
G. Larocque, sergent d'armes, rétribution des fonctionnaires de l'Assemblée Législative	50 00
Télégrammes ($529.24)—	
G. N. W. Tel. Co.....	104 58
C. P. R. Tel. Co.....	25 50
Western Union Tel. Co.....	379 17
Payé par M. Pope.....	19 99
Gratifications aux serviteurs.	407 95
Messageries et fret ($526.88)—	
Cie de messageries Canadienne	157 63
Cie de messageries Dominion	58 40
Cie de chemin de fer Canada Atlantique	87 00
The Shoreham	22 55
Thomas Norris	1 30
Voitures, y compris le transport des bagages	219 86
Services d'avocat — Alphonse Pouliot	200 00
Clavigraphie—	
A Ottawa	50 80
A Washington	130 35
Goûters envoyés aux édifices du Parlement par le club de la garnison de Québec....	179 45
Lord Herschell et suite—	
Frais d'un voyage au Manitoba, Territoires N. O. et Col.-Britannique	239 81
Funérailles de lord Herschell—	
Dépenses par le représentant du Canada	128 57
Une croix et une couronne de fleurs	40 00
Frais de port	168 14
Journaux, etc. ($137.34)—	
A Washington	76 51
Journaux canadiens	31 87
Articles de journaux découpés	28 96
Cartes et impressions ($96.03)—	
Quebec Engraving Co.	28 00
George Cox, Ottawa	5 00
W. F. Roberts, Washington..	51 25
Woodward & Lothrop, Washington	11 78
Photographies ($52)—	
M. A. Montminy, Québec.....	30 00
Gilbert Photo Co., Washington	10 00
Vues de Washington	12 00
Service de téléphone—	
Trois mois de téléphone privé entre le château Frontenac et les édifices du Parlement	50 00
Messages à Montréal	1 25
Clavigraphie—	
E. R. McNeill, Ottawa, différence sur change	50 00
Divers—	
Livres à consulter	32 21
Provisions pour voiture spéciale lors du voyage à Washington le 4 janvier ...	18 90
Essuie-mains, etc	15 10
Brosses et peignes	12 85
Vaisselle	12 75
Savon, allumettes, etc	12 35
Boîtes en fer pour documents.	11 75
Sac et inscription du nom....	7 95
Malle pour documents	7 00
Caisses d'emballage	4 75
Commission sur chèques	1 22
Divers au bureau	18 72
Deniers à la disposition de M. Pope	43 45
Remboursement faits mais non inscrits lors de la fermeture des comptes de 1898-99, crédités au revenu casuel de 1899-1900	254 80
	$34,600 00

(*R. Aud. Gal. P.*, p. 5 et 8, 1900.)

En plus de cela, les salaires des ministres couraient toujours.

Ceci c'était l'argent de poche.

On avouera que la note est élévée pour un tel fiasco.

Les libéraux n'ont-ils pas, même, entravé la recherche des marchés?

Eh oui, ils ont empêché la création d'une ligne rapide entre le Canada et l'Angleterre.

LIGNE RAPIDE.

Le gouvernement conservateur repondant aux sollicitations du public qui désirait ardemment voir organiser un service de navigation rapide entre le Canada et l'Angleterre pour attirer sur la voie du St-Laurent, une partie du trafic qui va à New-York, le gouvernement conservateur avait fait passer une loi créant une subvention annuelle de $750,000 pendant dix ans pour un service de première classe analogue pour le confort et la vitesse aux services de New-York.

Des soumissions furent demandées en 1895 et en mai 1896 le gouvernement reçut deux soumissions remplissant les conditions exigées, vitesse 20 nœuds et type Lucania et Campania.

Ces soumissions provenaient de Messieurs Allan et Huddart.

Pendant qu'elles étaient examinées, les évènements électoraux du 23 juin 1896 se précipitaient, le gouvernement Tupper tombait en minorité. Cependant la confiance de Sir Chs. Tupper dans l'offre des Allan était telle et leurs conditions lui paraissaient tellement favorables qu'il signa le contrat avec Messieurs Allan aux conditions offertes.

Lord Aberdeen sur l'avis de M. Laurier refusa de ratifier cette signature avec une foule des nominations proposées.

Ceci est de l'histoire connue. Naturellement, les libéraux aussitôt installés s'empressèrent d'annuler le contrat.

La question de la ligne rapide resta en discussion et Sir W. Laurier envoya son collègue M. Dobell négocier à Londres des soumissions.

C'est alors que le gâchis a commencé.

M. Dobell était l'homme pour cela. En 1897 le gouvernement Laurier se présenta avec un plan merveilleux et un contrat ébouriffant.

C'était l'œuvre de M. Dobell. Il avait découvert le *bottle neck*, les navires en forme de goulot de bouteille et sans s'enquérir même de la valeur du système il avait signé un contrat avec Messieurs Petersen et Tate, constructeurs et armateurs qui s'engageaient à faire le service moyennant $515,000 seulement par année de la part du Canada et $255,000 de la part du gouvernement impérial.

Sur le papier cela faisant pour le Canada une différence de près de $250,000 sur l'arrangement Allan.

On comprend si les libéraux battaient la grosse caisse.

Et puis les *bottle neck* devaient filer 21 nœuds et avoir une capacité de 10,000 tonneaux.

Enfin deux de ces steamers merveilleux devaient être construits pour juillet 1899 et deux autres pour juillet 1900.

L'opposition eut beau conseiller la prudence, la méfiance du *bottle neck*, l'examen des aptitudes financières de Messieurs Petersen et Tate.

Tout fut inutile, on était emballé, le contrat fut adopté.

Dans le cours de 1897-98, des rumeurs déplorables circulèrent sur la position financière de Petersen et sur la valeur des *bottle necks*.

Quand la session de 1898 s'ouvrit il n'y en avant pas un seul sur chantier.

Aussi, le gouvernement chercha à rassurer le public et fit passer une modification au contrat, donnant à Petersen, un an de plus pour accoucher de ses *bottle necks*.

La chambre accorda ce délai.

Mais tout alla de mal en pis comme l'avaient prévu les conservateurs.

L'année dernière le gouvernement, dut annoncer que si les *bottle necks* n'étaient pas encore à flot, l'affaire était à l'eau et le fiasco était complet.

Voilà la grande saison des voyages qui approche. Le Canada eût pu faire une moisson, se créer une clientèle. Il n'a pas de vaisseaux rapides grâce au fiasco Dobell.

Si l'on n'eût pas mesquinement annulé le contrat Tupper avec les Allan, nous aurions une ligne établie et une concurrence prête contre New-York.

TRANSPORTS FRIGORIFIQUES.

A propos de l'extension des marchés, les libéraux qui ont toutes les audaces, revendiquent bien haut ce qu'ils prétendent avoir fait pour les transports frigorifiques.

Ils n'ont fait que suivre l'exemple tracé par leurs prédécesseurs.

Ce qui ne les empêche pas de s'écrier dans une brochure qui circule actuellement:

"Ce pays n'a jamais eu un ministre d'agriculture de sa taille ; personne au Canada ne connait plus que lui le besoin de l'agriculture et des industries qui lui sont connus ; c'est lui qui a été l'originateur, le créateur, l'organisateur du système des compartiments frigorifiques sur les steamers pour transporter notre beurre et notre fromage en Angleterre."

Ici l'hon. M. Fisher s'attribue très carrément la paternité, la création et l'organisation du "cold storage," voyons les faits.

Dès 1893, le gouvernement conservateur avait pris en mains la question à Ottawa. Depuis longtemps les conservateurs s'occupaient d'encourager dans Québec l'industrie du beurre et du fromage. Mais, prenons le gouvernement fédéral dont il s'agit ici:

En 1893, il a été voté une somme de $36,000 pour permettre aux commissaires de l'industrie laitière de faire des achats de fromage et de beurre aux différentes stations agronomiques (Voir 56 Vict., c. 1.)

Ce beurre et ce fromage ont été transportés sur le marché anglais, aux frais du gouvernement.

M. Fisher n'était pas même député à cette époque.

Dans l'année 1894, le gouvernement dépensait une somme de $3,000 au même effet. Et cette dépense a été votée en 1893 dans les estimés supplémentaires pour 1894. (Voir 58-59 Vict., c. 1.)

M. Fisher n'était pas encore député alors.

En 1895 il a été voté une somme de $20,000, pour permettre au commissaire de l'industrie laitière de prendre les mesures nécessaires pour transporter le beurre de nos crêmeries sur les marché anglais par des expéditions régulières, et en parfait état de conservation et pour s'assurer de sa qualité une fois sur le marché. (Voir 58-59 Vict., c. 2.)

M. Fisher, le modeste M. Fisher, était encore alors, bien loin de la Chambre des Communes.

A la séance du 16 mai 1895, M. Richer fait l'interpellation suivante au gouvernement :

"Combien de colis de beurre a-t-il été expédié en Grande Bretagne pour y être vendus pour le compte du gouvernement, durant l'année courante?"
"Le gouvernement se propose-t-il de continuer cette expérience ?"

L'honorable M. Montague, donne comme suit la réponse du gouvernement :

"9115 colis de beurre ont été expédiés de Montréal.
"Le gouvernement se propose d'encourager l'industrie beurrière en aidant à le placer sur le marché anglais, dans les meilleurs conditions possibles. Cette aide va être sous forme de réfrigérateurs.

Dans son Rapport de 1895, à propos de la réponse qui précède, le commissaire des laiteries dit que dix vapeurs étaient munis de compartiments frigorifiques, et que les dépenses nécessitées de ce chef étaient comme suit :

Payé pour l'exécution des appareils...	$6,623.03
Payé d'après garantie de louage d'espace.....	3,438.34
Payé à la Montreal Ice Exchange..	233.11

Grand-Tronc, pour compartiments frigorifiques.... .. .. .. 1,439.98

Chemin de fer Canadien du Pacifique, pour compartiments frigorifiques... .. .. .. 1,329.95

Payé au chemin de fer Intercolonial pour compartiments frigorifiques.. .. .. 37.50

Grâce à cette manière d'agir le début, le système des compartiments frigorifiques fut développé, mis en application et amélioré. Le rapport donne le nombre des colis expédiés, et ainsi de suite. Voilà, ce que dit le rapport du commissaire, et voilà, ce qu'on fait les conservateurs. Voici d'ailleurs la déclaration d'un libéral bien connu de la population de l'Ontario et des membres de l'industrie laitière du pays en général. Dans un discours prononcé en octobre 1895, M. Dan Derbyshire, de Brockville, disait:

"N'était ce qu'a fait le gouvernement fédéral, l'industrie du beurre serait tombée à plat, et tout le monde intéressé dans cette industrie aurait été découragé. C'aurait été désastreux. Mais maintenant notre beurre est bien établi sur le marché anglais, et nous sommes à créer un grand commerce. Si ceux qui ont combattu l'œuvre du gouvernement, qui ont parlé contre et fait tout en leur pouvoir pour l'enrayer, avaient atteint leur but, l'industrie de la laiterie aurait subi un terrible recul.

Mais, heureusement, le gouvernement savait ce qu'il fallait faire, et il l'a fait juste au bon moment, et la croissante prospérité de notre commerce d'exportation de beurre justifie de plus en plus la sagesse de sa conduite.

C'était dans le temps où le gouvernement conservateur était au pouvoir, et il n'est possible que M. Fisher puisse s'attendre à ce qu'on lui attribue du mérite pour cela.

A la séance du 12 février 1896, M. McMillan, libéral, demanda au gouvernement conservateur, "la date à laquelle a été faite en Angleterre la dernière vente des beurres expédiés par le gouvernement en 1895."

Voici la réponse de l'honorable M. Montague :—" 433 boites, contenant 24,248 livres ont été expédiées de Montréal le 23 décembre 1895. Ce beurre a été vendu à Manchester, le 18 janvier 1896. Le produit a été déposé au crédit du Réceveur-Général."

Le gouvernement conservateur continuait donc, en 1896, à s'occuper de la question de l'exportation du beurre canadien en Angleterre ?

Ce n'est pas tout :

Le 13 février 1896. M. Bain avait donné avis de l'interpellation suivante qui fut posée à la séance du 12:

Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour l'emmagasinage dans les entrepôts frigorifiques du beurre expédié par les steamers océaniques au marché anglais pendant la saison de 1895 ?

Quelle est la dépense de chaque mois, séparément ?

Et si ce beurre a été expédié par différentes lignes de steamers, quelles sont ces lignes et les montants payés à chacune?

Quel nombre de livres de beurre a été expédié chaque mois, indiquant séparément par quelle ligne de steamers ?

Quel montant a été payé chaque mois au Grand Tronc, et au Pacifique Canadien, respectivement, pour les wagons-glacières ? et quel nombre de livres de beurre a été transporté par chacun des dits chemins de fer à Montréal, ou à autres ports d'expédition ?

Le système des entrepôts frigorifiques a-t-il été employé dans une mesure appréciable à bord des steamers ou des chemins de fer pour le transport du fromage ou pour tout autre objet ? Dans l'affirmative pour quel objet, dans quelle mesure et avec quel résultat ?

L'hon. M. Montague, ministre de l'agriculture, a donné la réponse suivante :

Dix steamers océaniques ont été pourvus de compartiments frigorifiques, six steamers de la "New Dominion" SS. Line, de Montréal, à

Avonmouth, et quatre de la ligne Allan. La dépense a été à cette fin de $6,732.03. Les sommes payées à la New Dominion SS. Line, pour service d'emmagasinage à froid et les qualités de beurre et de fromage transportées ont été :

Mois	Somme payée.	qt. beurre lbs.	qt. fromage lbs.
Juillet 1895. ..	$ 436.84	362,702	
Août 1895... ..	1,219.85	535,933	124,700
Sept. 1895... ..	730.16	835,733	
Octobre 1995 ..	681.02	824,238	26,284
Nov. 1895	436.08	439,570	122,270
	$3,544.55	2,998,208	273,254

La Cie Allan n'a pas encore produit son compte. Les sommes payées au Grand Tronc et à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour emmagasinage dans les wagons-glacières ont été pour chaque mois:

Mois	G.-Tronc.	Pacifique Canadien
Juin..		$ 17.62
Juillet	$323.21	387.92
Août	513.99	480.91
Septembre..	222.07	396.43
Octobre..	380.71	47.07
	$1,439.98	$1,329.95

La quantité de beurre transportée par les chemins de fer n'apparait pas dans les comptes. On peut le savoir au besoin. On a utilisé les compartiments frigorifiques à bord des steamers pour quatre expéditions de fromage en Angleterre. Les expéditeurs et les receveurs ont exprimé l'opinion que le fromage est arrivé en meilleur état que l'emmagasinage ordinaire à bord des steamers.

Ceci est la réponse officielle de M. Montague, alors ministre de l'agriculture.

On peut la compléter pour ce qui a trait aux dépenses pour les compartements frigorifiques à bord des chemins de fer en prenant les chiffres fournis par le gouvernement lui-même pour indiquer les montants dépensés à ce service. Voici ces montants:

1895....	$2,807 45
1896..	2,526 37
1897..	3,734 17
1899..	3,275 52

M. Fisher ne semble pas avoir fait beaucoup d'effort pour surpasser ses prédécesseurs.